

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 908 expulsant certains individus du territoire.

n° 908

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 septembre 1950

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro
30 septembre 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis et dépendances, promulgué au territoire par arrêté du 9 avril 1935

Vu le jugement rendu par le tribunal correctionnel en date des 24 et 31 août 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont expulsés du territoire de la Côte française des Somalis, les nommés : Bekile Aboullali, de nationalité éthiopienne, né en 1925 à Harrar, de feu Haïlou Hagos et de feu Zaouf Mou Baurou; Souleïman Abdoullah, de nationalité éthiopienne, né vers 1908 à Harrar, de feu Abdoullahi Boukoch et de feu Mariam Youssouf, condamnés à un mois de prison pour infraction au décret du 2 février 1935. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.